

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE PROJET (PID)

STADE DE LA CONCEPTION

Rapport n° : 61648

Intitulé du projet	MAROC – PROGRAMME DE FINANCEMENT CARBONE DANS LE SECTEUR DES DÉCHETS SOLIDES MUNICIPAUX (P121917)
Région	MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD
Secteur	URBAIN
Identifiant du Projet	P121917
Emprunteur(s)	FONDS D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL (FEC)
Organisme d'exécution	FONDS D'ÉQUIPEMENT COMMUNAL (FEC)
Catégorie environnementale	[X] A [] B [] C [] FI [] AD (à déterminer)
Date de préparation du PID	3 mars 2011
Date estimative d'autorisation de l'évaluation	Fin mai 2011
Date estimative de CACRE	Juillet 2011

I. Principales questions de développement et justification de l'intervention de la Banque

Principales questions de développement

1. *La plupart des villes marocaines ont une population caractérisée par une forte densité et un taux d'accroissement élevé, et elles subissent diverses formes de dégradation de l'environnement.* Sur une population totale de 30 millions d'habitants, 18 millions vivent dans des zones urbaines. La population urbaine augmente de 2,85 % par an et la consommation par habitant est en expansion. La gestion des déchets solides municipaux (GDSM) est devenue l'un des défis environnementaux les plus exaltants des zones urbaines, car ces déchets ont des répercussions négatives sur la qualité de vie, la santé humaine, les ressources environnementales et naturelles et le développement économique et social. Le Maroc produit environ 5 millions de tonnes de déchets solides municipaux (DSM) par an, production qui devrait atteindre 6,2 millions de tonnes en 2020.

2. *Au Maroc, la responsabilité en matière de GDSM incombe aux collectivités locales.* La GDSM s'est ressentie de la faiblesse des capacités aux plans de la gestion, de la planification et des techniques, ce qui ne permet pas souvent d'assurer une prestation efficace des services. De ce fait, et en dépit du rôle essentiel joué par le secteur privé (les opérateurs privés représentaient jusqu'à 70 % du total des dépenses consacrées aux services de GDSM, qu'ils fournissaient dans le cadre de partenariats public-public), ces services ne sont pas efficaces du point de vue du coût, alors qu'ils représentent l'un des principaux postes de dépenses des communes. Les dépenses courantes affectées aux DSM étaient estimées au total à 1,3 milliard de dirhams en 2007, soit près de 10,5 % du budget municipal total des zones urbaines. Sur ce total, un montant de 1,1 milliard de dirhams, soit 85 %, était réservé aux services de ramassage et de transfert des

déchets. En 2008, les ressources financières consacrées à l'évacuation des déchets ont été négligeables (moins de 200 millions de dirhams), les communes ne bénéficiant pas de mécanismes incitatifs aux plans politique, économique ou réglementaire pour financer ces services.

3. ***Avant le programme de réformes*** accompagné par la Banque par le biais de deux prêts de politiques de développement, approuvés respectivement en mars 2009 et décembre 2010, les services de DSM au Maroc ne se définissaient qu'en termes de « propreté » ou de nettoyage, une attention et des ressources très limitées étant accordées à l'enfouissement et au traitement des déchets. Cette situation a eu des répercussions considérables sur la qualité de vie, la santé publique, les ressources environnementales et naturelles et des activités économiques vitales comme le tourisme. Les principaux enjeux et difficultés caractérisant le secteur avant l'élaboration du programme de réforme étaient notamment liés aux facteurs suivants : i) une politique sectorielle laissant à désirer, mettant essentiellement l'accent sur la « propreté » et accordant une attention très limitée à l'évacuation et au traitement des déchets ; ii) un faible encadrement juridique et institutionnel, ce qui limite l'efficacité de la planification et de la gouvernance ; iii) des transferts budgétaires ponctuels aux communes et la viabilité financière incertaine ; iv) le coût-efficacité des PPP laissant à désirer, essentiellement du fait de la concurrence limitée, du manque de transparence et du faible niveau de responsabilité ; et v) des répercussions considérables sur la qualité de vie, la santé publique, l'environnement local et global et le développement social et économique.

4. ***Depuis 2009, avec l'appui de la Banque, la réforme globale est axée sur trois domaines principaux consistant à :*** i) améliorer la gouvernance du secteur grâce à des mesures juridiques, réglementaires et institutionnelles visant à mettre en place un cadre précis pour le secteur et à éliminer les doubles emplois et/ou les lacunes dans les mécanismes d'élaboration des politiques et de réglementation et dans la structure opérationnelle ; ii) améliorer la viabilité du secteur par l'introduction de mécanismes financiers et des mesures d'incitation pour encourager les communes à améliorer les réseaux de GDSM ; et iii) prendre systématiquement en compte les questions sociales et environnementales dans la planification, l'exécution et les opérations des services de gestion des déchets solides et d'investissement dans ces services.

5. ***Le programme proposé offrira aux communes des chances égales d'accéder au financement carbone.*** Le programme coordonné par le FEC fournira un cadre dans lequel toute commune intéressée, ou groupe de communes, sera en mesure de développer une activité de projet MDP dans le secteur de la gestion des déchets solides, pour autant qu'elle réponde aux critères d'admissibilité établis par le MDP. Les possibilités de revenus procurées par les réductions d'émissions de carbone grâce à des pratiques améliorées de GDS sont envisagées pour toutes les activités de planification de la gestion des déchets à l'avenir.

Justification de la participation de la Banque

6. ***La lutte contre le changement climatique par la promotion du financement carbone*** est devenue une préoccupation majeure pour la Banque mondiale et ses clients, plus particulièrement après le Sommet du G-8 de 2005 à Gleneagles. La Banque joue un rôle de premier plan dans ce domaine et intègre ces considérations dans ses activités de développement. Grâce à sa vaste expérience acquise en tant qu'administrateur de plusieurs fonds carbone, la

Banque est bien placée pour intégrer et optimiser les possibilités offertes par le financement carbone dans le secteur des déchets solides.

7. ***La Banque mondiale est particulièrement bien placée pour accompagner ce programme en raison de sa vaste expérience dans le domaine du financement carbone.*** La Banque a apporté une contribution notable au développement du financement carbone et elle gère actuellement 12 mécanismes et fonds carbone, agissant en qualité d'administrateur pour le compte de participants du secteur public et privé. Le CPF est l'un des fonds carbone administrés par la Banque et qui vise à promouvoir une approche par programme. L'Unité de financement carbone de la Banque utilise les fonds versés par les gouvernements et les entreprises des pays de l'Annexe 1 de l'OCDE pour acheter des CRE de GES dans les pays en développement et les économies en transition au titre du MDP et du mécanisme de Mise en œuvre conjointe dans le cadre du Protocole de Kyoto, ou au titre d'autres mécanismes nouveaux. À la fin de 2009, les contributions des participants aux mécanismes et fonds carbone de la Banque s'élevaient à 2,5 milliards de dollars.

8. ***Le programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie du financement carbone de la Banque.*** Plus précisément, le programme est en phase avec les objectifs stratégiques ci-après de l'Unité du financement carbone de la Banque (ENVCF) :

- Des CRE de haute qualité pour montrer comment les transactions de réductions de GES axées sur les projets peuvent promouvoir le développement durable et réduire le coût de conformité au Protocole de Kyoto et y contribuer.
- Partage du savoir et diffusion pour permettre aux Parties à la CCNUCC, au secteur privé et à d'autres acteurs intéressés d'apprendre par l'action à élaborer des politiques, des règles et des processus opérationnels pour réaliser des CRE au titre du MDP.

Le programme cadre tant avec les critères définis par la stratégie de développement durable du pays hôte qu'avec les normes élevées de la Banque en matière de consultation publique et d'évaluation de l'impact environnemental.

II. L'objectif proposé

9. Le principal objectif du projet consiste à aider les communes marocaines à développer des actifs carbone dans le secteur des déchets solides et à accéder au financement carbone. Plus précisément, le programme d'activités MDP (PoA) proposé permettra d'acheter 2 000 000 unités de réduction certifiée des émissions (URCE), exprimées en tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e), par le biais d'un CACRE au titre du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions géré par la Banque.

10. Ces CRE seront produits par i) la prévention d'émissions de méthane (CH₄) des décharges des déchets ménagers au Maroc, grâce à la promotion de collecte et de torchage des gaz des décharges, et/ou des projets de production d'électricité ; et ii) la réduction d'émissions de

dioxyde de carbone (CO₂) par le déplacement des installations de production d'électricité à partir des combustibles fossiles.

11. Le PoA MDP produira des revenus supplémentaires grâce à la vente d'URCE au titre du MDP. Des ressources supplémentaires procurées par le marché du carbone pourraient contribuer à financer une partie du coût d'évacuation des déchets municipaux.

III. Description préliminaire

12. Le programme d'activités proposé fournira un cadre dans lequel toute commune intéressée, ou groupe de communes, sera en mesure de développer une activité de projet MDP dans le secteur de la gestion des déchets solides, pour autant qu'elle répond aux critères d'admissibilité établis par le MDP. En regroupant des activités de projet similaires dans le cadre d'un seul programme d'activités MDP géré en commun, les communes seront davantage en mesure d'accéder au financement carbone à un coût relativement faible, en tirant pleinement parti des économies d'échelle et en maintenant les coûts de transaction à un niveau peu élevé.

13. ***Les communes exécuteront sur une base volontaire les projets MDP dans le domaine du biogaz.*** Les communes soit assureront elles-mêmes la construction et l'exploitation du projet soit les confieront au secteur privé. Le FEC sera l'organisme de coordination, fournira une aide pour la préparation des différents projets MDP et vendra les CRE au CPF.

14. ***Une dizaine de décharges au Maroc devraient participer au programme.*** D'après les estimations, un maximum de projets de récupération du méthane, y compris ceux des principales communes du pays figurant dans la première phase du PNDM, participeront au programme MDP. Cette opération pourrait représenter un volume total de déchets de 2,9 millions de tonnes par an et des réductions d'émissions de 35 000 tCO₂e en moyenne par an, soit un volume total de 7,35 millions de tCO₂e sur dix ans, et la vente de 2 millions tCO₂e sur ce volume serait assurée par l'intermédiaire du CACRE avec le CPF. Ces chiffres ne tiennent compte que de la récupération du méthane et du torchage de gaz.

15. ***Le Programme MDP sera axé dans un premier temps sur les communes et les sites inclus dans la première phase (2008-2012) du Programme national de gestion des déchets solides municipaux (PNDM).*** La première décharge à inclure dans le Programme d'activités (POA) est située à Oum Azza, à une quinzaine de kilomètres de Rabat. Cette décharge reçoit en moyenne 1 400 tonnes de déchets par jour avec un taux annuel d'expansion de 3 %. La mise en service des installations de récupération du méthane est prévue pour novembre 2011 et elles devraient récupérer 0,9 MtCO₂eq sur la période 2012-2017. Cinq autres décharges potentielles doivent récupérer 0,8 MtCO₂eq sur la période 2012-2018 et devraient entrer en service en 2012. Trois autres projets devraient entrer en service en 2013 et produire quelque 3,0 MtCO₂eq entre 2013 et 2019. Cette première opération sera également réexaminée au plan de la viabilité environnementale et sociale dans le cadre de l'Examen diagnostique de sauvegarde.

IV. Les politiques de sauvegarde qui pourraient s'appliquer

Politiques de sauvegarde déclenchées par le Projet	Oui	Non	AD
--	-----	-----	----

Évaluation environnementale (OP/BP 4.01)	X	
Habitats naturels (OP/BP 4.04)	X	
Lutte antiparasitaire (OP 4.09)	X	
Ressources culturelles physiques (OP/BP 4.11)	X	
Réinstallation forcée (OP/BP 4.12)		X
Populations autochtones (OP/BP 4.10)	X	
Forêts (OP/BP 4.36)	X	
Sécurité des barrages (OP/BP 4.37)	X	
Projets dans des zones en litige (OP/BP 7.60) *	X	
Projets relatifs aux voies d'eau internationales (OP/BP 7.50)	X	
Utilisation à titre pilote des systèmes de l'emprunteur pour traiter des questions environnementales et sociales dans les projets financés par la Banque (OP/BP 4.00)	X	

V. Tableau de financement provisoire

Source :	(USD millions)
Montant BIRD (USD millions):	0
Montant IDA (USD millions):	0
Montant FEM (USD millions):	0
Montant CPF (USD millions):	20
Autres montants de financement par source:	0
Emprunteur/bénéficiaire (USD millions):	0
Total	20

VI. Point de contact

Nom : Jaafar Sadok Friaa
 Titre : Spécialiste principal de l'urbanisme
 Tél : (202) 473-7124
 Fax : (202) 477-6391
 Courriel : jsfriaa@worldbank.org
 Lieu : Washington, DC

VII. Pour d'autres points de contact

The InfoShop
 The World Bank
 1818 H Street, NW
 Washington, D.C. 20433
 Téléphone: (202) 458-5454
 Télécopie: (202) 522-1500
 Web: <http://www.worldbank.org/infoshop>

* En appuyant le projet proposé, la Banque n'entend pas influencer la décision finale des parties concernant les revendications portant sur les zones en litige.

